

Le 27 juillet 2018

Comité permanent du commerce international

**CHAMBRE DES COMMUNES**

Ottawa (Ontario)

**Objet : Répercussions des droits de douane sur les entreprises, les compagnies et les travailleurs canadiens – Mémoire déposé au nom de DSI Underground Canada Ltd., de Saskatoon, en Saskatchewan**

Madame, Monsieur,

Au nom de notre client, DSI Underground Canada Ltd. (« DSI »), nous souhaitons vous remercier de nous donner l'occasion de déposer le mémoire suivant. DSI est d'avis que les droits de douane supplémentaires devraient être retirés.

**1. Produits importés touchés**

Voici les produits importés par DSI :

Tige filetée n° 501022 # 6

Tige filetée n° 501036 # 7

Tige filetée n° 501055 # 8

Ces produits sont fabriqués en conformité avec les spécifications F432 d'ASTM et se composent d'acier non allié de grade 75. Des filets spécialement conçus sont répartis sur la longueur de la tige (Fig. 1). Celle-ci est fabriquée selon le profil, la composition chimique et les spécifications demandés par DSI.

Ces produits visent à protéger le plafond d'une mine souterraine. La résistance et la forme côtelée sont une conception originale réalisée par Dywidag Germany, une société affiliée à DSI, il y a plusieurs années.

Ces produits sont classifiés aux fins d'importation au Canada selon le code à dix chiffres 7214.20.00.00 du Système harmonisé.

Légende de la figure 1 : Coupe nette (aucune bavure aux extrémités)

## **2. Source de l'approvisionnement**

Ces produits ne sont fabriqués que par l'usine de Gerdau, à St. Paul, dans l'État du Minnesota, aux États-Unis. Les procédés de sidérurgie et de traitement thermique requis pour leur fabrication ne sont utilisés qu'à cette usine.

Gerdau possède trois usines au Canada et plusieurs autres dans le monde (voir la lettre de Gerdau datée du 19 juillet 2017, jointe au présent mémoire). Toutefois, aucune de ces autres usines ne possède les capacités requises pour la fabrication de ces produits.

DSI pourrait se tourner vers d'autres sources. L'entreprise aurait cependant besoin de 12 à 24 mois pour trouver une autre source en mesure de l'approvisionner avec un produit acceptable. Tout produit fabriqué par une nouvelle source *doit* faire l'objet de tests et être approuvé par *toutes* les grandes mines du Canada avant d'être jugé acceptable pour DSI. Les tiges filetées qui proviennent actuellement des États-Unis sont fabriquées et testées selon des normes éprouvées et spécifiques.

## **3. Répercussions sur les clients**

DSI fournit à l'industrie minière des tiges filetées découpées à la longueur désirée qui sont fabriquées à partir des tiges importées. L'entreprise compte actuellement quatre-vingt-dix clients, dont trois à l'étranger et le reste au Canada. La hausse de 25 % des droits de douane fera augmenter les coûts, que DSI passera à ses clients.

Cette hausse des coûts sera ensuite refilée aux entreprises faisant l'acquisition de minéraux auprès des sociétés minières. Lorsque les minéraux d'extraction minière sont destinés aux exportations, ils deviennent moins concurrentiels sur le marché mondial. Même si les minéraux d'extraction minière ne sont pas directement exportés, les biens fabriqués au Canada au moyen de ces minéraux deviennent plus chers et moins concurrentiels.

Au Canada, cette hausse des coûts touchera toute la chaîne d'approvisionnement. En fin de compte, c'est le client canadien qui se verra contraint de payer plus cher pour les biens et services fabriqués à l'aide de ressources extraites au Canada.

Au lieu de se procurer les tiges filetées canadiennes plus chères auprès de DSI, les sociétés minières pourraient opter pour d'autres sources dans des pays où les coûts sont bas. Nous rappelons que les tiges filetées provenant des États-Unis sont fabriquées et testées selon des spécifications éprouvées. Les autres sources pourraient ne pas satisfaire aux mêmes normes que DSI, ce qui pourrait créer un milieu de travail dangereux pour les mineurs de ces sociétés.

#### **4. Aucun remboursement des droits de douane**

Moins de 3 % des tiges filetées sont exportées. Les tiges sont incluses dans les coûts d'exploitation d'une mine et non pas dans les coûts des autres biens destinés à l'exportation. C'est pourquoi il n'est pas possible de demander le remboursement des droits de douane pour tout produit exporté fabriqué à l'aide de minéraux d'extraction minière. Les droits de douane supplémentaires payés demeurent un coût supplémentaire même si l'activité permet l'exportation de biens et services.

#### **5. Répercussions sur DSI**

Un mémoire a été présenté au ministère des Finances le 15 juin 2018, lequel comprenait les observations de DSI avant la mise en place des mesures.

DSI compte des installations à Saskatoon (Saskatchewan), à Sturgeon Falls (Ontario), à Sudbury (Ontario) et à Rouyn-Noranda (Québec). L'entreprise n'envisage pas de licencier du personnel dans l'immédiat. Elle pourrait toutefois juger nécessaire de mettre fin à l'emploi du personnel spécialisé dans l'installation et l'approvisionnement des tiges filetées si elle perdait des parts de marché à cause de la hausse de 25 % des droits de douane.

#### **6. Conclusion**

À la lumière de ce qui précède :

- les applications minières requièrent une tige filetée spécifique fabriquée aux États-Unis;
- les coûts pour approvisionner les sociétés minières augmenteront;
- les coûts des minéraux et des produits fabriqués à l'aide de ceux-ci augmenteront;
- les coûts que paieront les clients canadiens augmenteront.

Par conséquent, DSI recommande le retrait des droits de douane supplémentaires.

Respectueusement soumis,

Livingston International

Michael Theodore, CTCS, CCS (États-Unis et Canada)  
pour le demandeur

## **À propos de DSI**

DSI Underground Canada Ltd. est le premier fabricant et fournisseur de produits de soutien au sol de l'industrie souterraine en Amérique du Nord. Ses activités canadiennes sont situées à Saskatoon (Saskatchewan), à Sturgeon Falls (Ontario), à Sudbury (Ontario) et à Rouyn-Noranda (Québec).

Le 19 juillet 2018

Madame, Monsieur,

La présente a pour but de souligner des faits concernant un aspect très important de nos activités qui est durement touché par les nouveaux droits de douane imposés sur l'acier en provenance des États-Unis.

DSI Canada entretient depuis longtemps des relations d'affaires avec la division Gerdau Long Steel North America.

DSI Canada achète pour près de 14 000 tonnes de barres et de barres d'ingénierie issues des activités de Gerdau en sol canadien. Ces barres sont fabriquées et utilisées dans le domaine du génie civil et de l'exploitation minière partout au Canada. Outre ces produits, chaque année, DSI Canada achète pour près de 1 500 tonnes de profilés spéciaux appelés « tiges filetées », qui sont fabriqués à l'usine de Gerdau à St. Paul, au Minnesota. Ces tiges font partie intégrante des travaux exécutés au Canada et sont souvent utilisées conjointement avec les barres d'acier fabriquées par Gerdau Canada.

L'usine de Gerdau à St. Paul, au Minnesota, fabrique des tiges filetées pour DSI États-Unis et DSI Canada depuis plus de 15 ans. Ces produits faits d'acier de grade 75, 100 et 150 sont conçus avec des profilés spéciaux et une résistance à la traction. Les procédés de sidérurgie et de traitement thermique nécessaires à leur production ne sont utilisés qu'à l'usine de Gerdau à St. Paul, au Minnesota. Aucune des trois usines canadiennes ne dispose de l'équipement nécessaire à leur production.

Pour que DSI Canada puisse poursuivre ses activités et continuer d'utiliser l'acier de Gerdau fabriqué au Canada, il est impératif que l'entreprise puisse se procurer les tiges filetées fabriquées par Gerdau à St. Paul, au Minnesota. C'est pourquoi nous appuyons la demande de DSI d'être exempté des droits de douane canadiens imposés aux tiges filetées fabriquées à l'usine de Gerdau à St. Paul, au Minnesota. Le temps presse pour les activités de DSI, et le plus haut niveau d'attention est nécessaire et apprécié.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Paul D. Lieser  
Directeur des ventes – Produits SBQ  
Gerdau Long Steel North America  
[paul.lieser@gerdau.com](mailto:paul.lieser@gerdau.com)  
636-448-2550